

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit hth™ SHOCK**

**Code du produit** 11602 hth

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale**  
calcium hypochlorite

**No CAS:**

7778-54-3

**Numéro CE:**

231-908-7

**Numéro index:**

017-012-00-7

**UFI** A6S0-W05E-S00W-PSKM

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées**

**Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

**Catégorie du produit**

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides

**Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau - Agent de chloration solide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur :**

ARCH WATER PRODUCTS FRANCE

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone : +33 (0)2 47 23 43 00

fax : +33 (0)2 47 23 12 21

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit **hth™ SHOCK**

(suite de la page 1)

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe &gt;&gt;&gt; NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa &amp; Middle East &gt;&gt;&gt; NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA &gt;&gt;&gt; ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de calcium

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 2)

#### Mentions de danger

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Eau.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

#### Indications complémentaires:

- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
 EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Caractérisation chimique: Substances

##### No CAS Désignation

7778-54-3 hypochlorite de calcium

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

## Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 3)

### Code(s) d'identification

Numéro CE: 231-908-7

Numéro index: 017-012-00-7

### Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18-XXXX	carbonate de calcium
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272
CAS: 7647-14-5 EINECS: 231-598-3 Reg.nr.: 01-2119485491-33-XXXX	chlorure de sodium

### Composants dangereux:

CAS: 7778-54-3 EINECS: 231-908-7	hypochlorite de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302	50-<100%
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	< 2%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318	< 3%
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272	< 2%

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales :

Ammener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

#### après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### après contact avec la peau :

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

#### après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit **hth™ SHOCK**

(suite de la page 4)

**après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée

Toux

Etat maladif

Troubles gastro - intestinaux

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Poudre d'extinction.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit **hth™ SHOCK**

(suite de la page 5)

#### Manipulation :



**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT  
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE**

#### Préventions des incendies et des explosions:

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec  
Tenir des appareils de protection respiratoire.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine  
Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C. Un entreposage à des températures supérieures pourrait entraîner une décomposition rapide, le dégagement de chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.

##### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables  
Ne pas conserver avec les agents de réduction  
Ne pas stocker avec des acides.

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant**

#### Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

##### Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 6)

#### Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

#### Aspect:

Forme :	poudre
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	11,5
---------------	------

#### Modification d'état

Point de fusion :	100 °C (decomp)
Point d'ébullition :	non déterminé

Point éclair:	non applicable
---------------	----------------

Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
-----------------------------------	-----------------------------------

Température de décomposition :	170 - 180 °C
--------------------------------	--------------

Auto-imflammation :	Non déterminé.
---------------------	----------------

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
----------------------	--------------------------------

Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

Pression de vapeur :	Non applicable.
----------------------	-----------------

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 7)

**Densité à 20 °C:** 0,8 g/cm<sup>3</sup>  
**Densité relative.** Non déterminé.  
**Densité de vapeur:** Non applicable.  
**Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:** 217 g/l

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

**Viscosité :**  
**dynamique :** Non applicable.  
**cinématique :** Non applicable.

**Teneur en substances solides :** 100,0 %  
**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

##### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Ne pas entreposer dans un endroit où la température moyenne journalière dépasse les 35 °C. En cas d'exposition à une température excessive, le produit pourrait subir une décomposition rapide, avec dégagement de chlore gazeux et d'une chaleur suffisante pour enflammer des substances combustibles.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE ORGANIQUE (Trichloro ou Dichloro) DANS LE MEME RECIPIENT**

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.5 Matières incompatibles:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** gaz/vapeurs toxiques

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	1.300 mg/cm <sup>3</sup> (rat)

##### CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LD50	850 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	1.300 mg/cm <sup>3</sup> (rat)

(suite page 9)

FR



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

## Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 8)

### Effet primaire d'irritation :

#### de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### des yeux :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique :

Oral	LC50 - 96 hrs	0,088 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)
	LC50 - 48 hrs	0,11 mg/l (daphnées magna)

#### CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LC50 - 96 hrs	0,088 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)
	LC50 - 48 hrs	0,11 mg/l (daphnées magna)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Effets écotoxiques :

#### Remarque :

Très toxique chez les poissons.

Oral	LD/LC50	>3.474 ppm (caille bobwhite)
		>5.000 ppm (canard mallard)

### Autres indications écologiques :

#### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 9)

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2880

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2880 HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN  
MÉLANGE HYDRATÉ, DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT

IMDG

CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED  
MIXTURE, MARINE POLLUTANT

IATA

CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED  
MIXTURE

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe  
Étiquette5.1 (O2) Matières comburantes.  
5.1

IMDG

Class  
Label5.1 Matières comburantes.  
5.1

IATA



Class

5.1 Matières comburantes.

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

### Nom du produit hth™ SHOCK

(suite de la page 10)

<b>Label</b>	5.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>ADR, IMDG, IATA</b>	
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Oui
<b>Polluant marin :</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>Marquage spécial (ADR):</b>	
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières comburantes.
<b>Indice Kemler :</b>	50
<b>No EMS :</b>	F-H,S-Q
<b>Segregation groups</b>	Hypochlorites
<b>Stowage Category</b>	D
<b>Stowage Code</b>	SW1 Protected from sources of heat. SW11 Cargo transport units shall be shaded from direct sunlight. Packages in cargo transport units shall be stowed so as to allow for adequate air circulation throughout the cargo.
<b>Segregation Code</b>	SG35 Stow "separated from" acids. SG38 Stow "separated from" ammonium compounds. SG49 Stow "separated from" cyanides SG53 Stow "separated from" liquid organic substances SG60 Stow "separated from" peroxides
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport :</b>	
-----	
<b>ADR</b>	
<b>Quantités exceptées (EQ):</b>	E2
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	1 kg
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	500 g
<b>Catégorie de transport</b>	2
<b>Code de restriction en tunnels</b>	E
-----	
<b>IMDG</b>	
<b>Limited quantities (LQ)</b>	1 kg
<b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN2880, HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 5.1, II

FR

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

**Nom du produit hth™ SHOCK**

(suite de la page 11)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

##### Catégorie SEVESO

P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

##### Prescriptions nationales :

##### Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

##### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4440

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent c'est un désinfectant (biocide)

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

(suite page 13)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.09.2019

Rev. Index : 31

Date de révision: 20.09.2019

**Nom du produit hth™ SHOCK**

(suite de la page 12)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR